



Conseil sur la comptabilité  
dans le secteur public

# Présentation des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)

Pour le secteur public, la source première de PCGR  
faisant autorité est le *Manuel de comptabilité de CPA  
Canada pour le secteur public*.

Les opinions exprimées dans la présentation sont celles de l'auteur et  
ne reflètent pas nécessairement le point de vue du CCSP. Les  
positions officielles du CCSP ne sont déterminées qu'à l'issue d'une  
procédure officielle publique et rigoureuse.

# Avertissement

---

Pour les entités du secteur public, la source première de principes comptables généralement reconnus (PCGR) faisant autorité à l'échelle internationale est le Manuel des Normes comptables internationales du secteur public.

Le présent texte est la traduction d'un extrait du cours *Train the Trainer: Introduction to IPSAS of the International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB)*. Ce texte a été publié en anglais par l'International Federation of Accountants (IFAC) en novembre 2020 et est utilisé avec la permission de l'IFAC. Veuillez écrire à [permissions@ifac.org](mailto:permissions@ifac.org) pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.

# SÉANCE N° 4 :

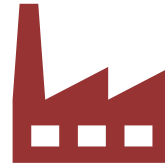
## Revenus

# Au programme

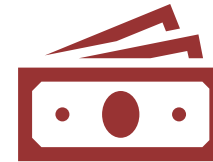
---



Introduction



Revenus tirés  
d'opérations avec  
contrepartie



Revenus tirés  
d'opérations sans  
contrepartie : impôts

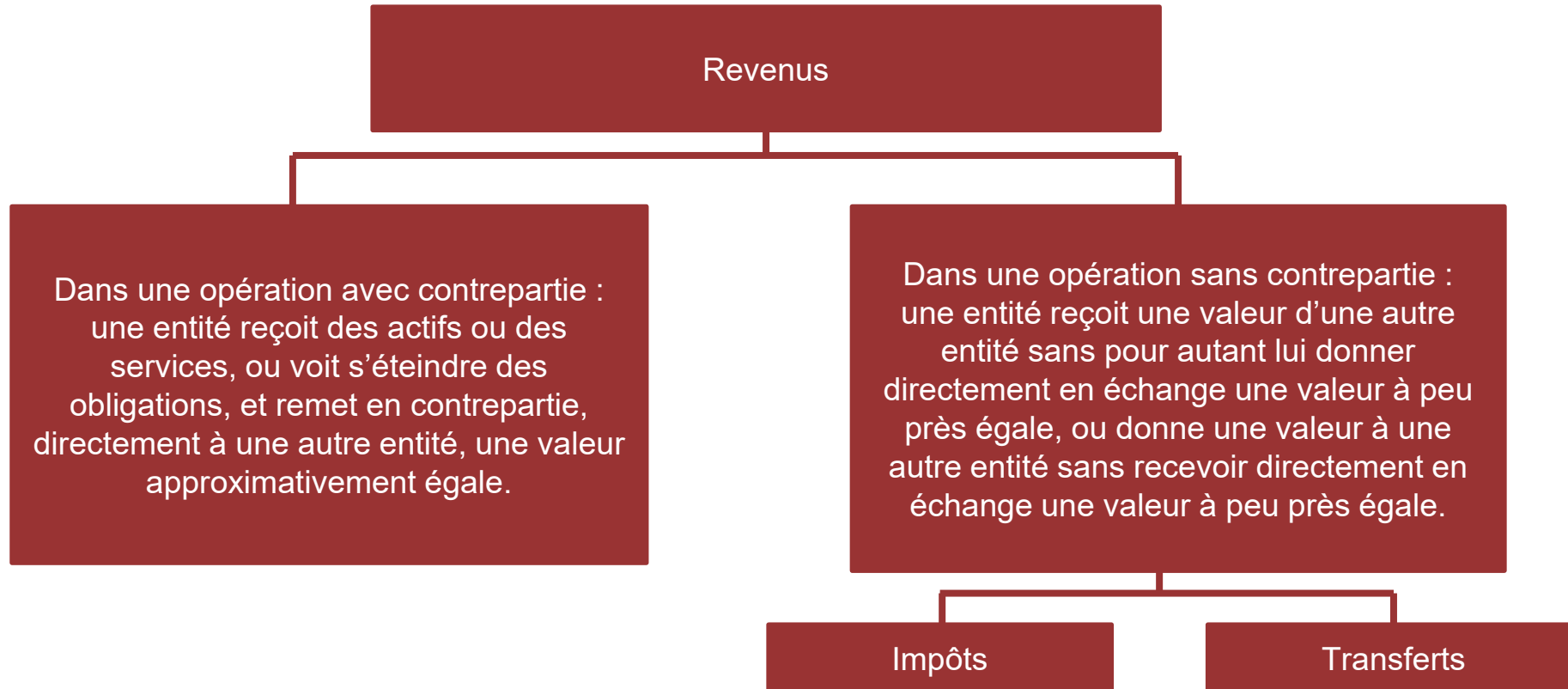
# Définition de revenus

---

- Accroissements d'avantages économiques ou du potentiel de service associés qui donnent lieu à des augmentations des actifs nets/capitaux propres.
- Exclut les apports des propriétaires.
- Exclut les montants perçus à titre de mandataire et les entrées liées à du financement.
- Comptabilisation d'une charge lorsque la perception n'est pas probable.

# Types de revenus

---



# Norme IPSAS<sup>®</sup> 9, *Revenus tirés d'opérations avec contrepartie*

# Comptabilisation et évaluation

---

- Comptabilisation des revenus découlant de ce qui suit :
  - prestation de services, selon la méthode de l'achèvement des travaux;
  - vente de biens lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens et le contrôle effectif sont transférés;
  - intérêts en fonction du temps écoulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
  - redevances;
  - dividendes lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir un paiement est établi.
- Évaluation à la juste valeur de la contrepartie.
- Comptabilisation lorsque les critères de comptabilisation sont remplis.



# Prestation de services

---

- Comptabilisation en fonction du degré d'avancement à la date de clôture
- Conditions :
  - le montant des revenus peut être évalué de façon fiable;
  - il est probable que les avantages économiques ou le potentiel de service associés iront à l'entité;
  - le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable;
  - les coûts engagés et les coûts d'achèvement peuvent être évalués de façon fiable.

# Exemples de prestation de services

---

Hébergement

Transport

Gestion des autoroutes  
à péage

Commissions au titre  
de services financiers

Droits d'entrée

Droits de scolarité

Redevances de franchise  
ou frais relatifs à une  
concession

# Vente de biens

---

Comptabiliser les revenus provenant de la vente de biens lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- l'entité a transféré à l'acquéreur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- l'entité ne continue à être impliquée ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- le montant des revenus peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques ou le potentiel de service associés à l'opération iront à l'entité;
- les coûts engagés, ou à engager, concernant l'opération peuvent être évalués de façon fiable.

# Autres revenus tirés d'opérations avec contrepartie

---

Intérêts

Redevances

Dividendes

# Norme IPSAS<sup>®</sup> 23, *Revenus tirés d'opérations sans contrepartie (impôts)*

# Comptabilisation des impôts

---

- L'entité qui établit des impôts doit comptabiliser des actifs lorsque :
  - le fait imposable se produit;
  - les critères de comptabilisation sont remplis.
- Fait imposable – événement qui est assujéti à l'impôt.
- Actifs évalués à la juste valeur à la date d'acquisition – meilleure estimation des entrées en tenant compte :
  - de la probabilité que les ressources aillent à l'entité;
  - de la juste valeur des actifs résultants.
- Révisions comptabilisées dans la période considérée.

# Autres questions sur la comptabilisation des impôts

---

- Les ressources reçues avant le fait imposable sont comptabilisées en tant qu'impôts reçus d'avance.
- Les recettes fiscales représentent le montant brut :
  - elles ne sont pas réduites des charges payées par le système fiscal;
  - elles ne sont pas majorées du montant des dépenses fiscales.
- Impôts levés à des fins particulières.



# Informations à fournir

---

- Revenus tirés d'opérations sans contrepartie.
- Créances comptabilisées.
- Montants des impôts reçus d'avance.
- Montant des passifs radiés.
- Méthodes comptables adoptées.
- Base d'évaluation de la juste valeur.
- Informations sur les impôts qui ne peuvent être évalués de façon fiable.

